

ATARI

Société Anonyme

78 rue Taitbout
75009 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2017

JLS PARTNERS
12 boulevard Raspail
75007 PARIS

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON

ATARI

Société Anonyme

78 rue Taitbout
75009 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2017

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ATARI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Principes retenus pour l'arrêté des comptes » qui rappelle que les comptes annuels ont été établis au 31 mars 2017 selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- l'actif de votre société est notamment constitué de titres de participation, pour lesquels les règles et méthodes comptables appliquées sont décrites dans la note 2.2 « Immobilisations financières » et dans la note 4 de l'annexe.
- Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs d'inventaire de ces titres et les dépréciations et provisions constituées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons la sincérité et l'exactitude de ces informations.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne comprend pas toutes les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L. 225-102-1 du code de commerce et qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales.

Lyon et Paris, le 1er août 2017

Les commissaires aux comptes

JLS PARTNERS

DELOITTE & ASSOCIES

Jacques SULTAN

Gérard BADIN

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

COMPTES ANNUELS
1. BILAN

| ACTIF (KC) | | 31.03.2017 | 31.03.2016 |
|---|--------|-------------------|-------------------|
| Immobilisations incorporelles | Note 3 | - | - |
| Immobilisations corporelles | Note 3 | 2 | - |
| Immobilisations financières | Note 4 | 13 467 | 9 248 |
| Actif immobilisé | | 13 469 | 9 248 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | - | - |
| Créances Clients et comptes rattachés | Note 5 | 834 | 741 |
| Autres créances | Note 6 | 33 | 100 |
| Disponibilités et valeurs mobilières de placement | Note 7 | 823 | 326 |
| Actif circulant | | 1 691 | 1 167 |
| Comptes de régularisation | Note 8 | 1 425 | 1 086 |
| Total actif | | 16 585 | 11 501 |

| PASSIF (KC) | | 31.03.2017 | 31.03.2016 |
|--|---------|-------------------|-------------------|
| Capital | | 2 304 | 1 832 |
| Primes d'émission, fusion, apports | | 7 481 | 407 472 |
| Réserve légale | | 946 | 946 |
| Report à Nouveau | | (14 088) | (423 335) |
| Résultat de l'exercice | | 1 717 | 1 774 |
| Capitaux propres | Note 9 | (1 639) | (11 310) |
| Provisions pour risques et charges | Note 10 | 12 899 | 18 296 |
| Emprunts obligataires | Note 11 | 1 981 | 1 900 |
| Emprunts et dettes auprès des établissts de crédit | | | |
| Emprunts & dettes financières diverses | Note 12 | 1 674 | 650 |
| Fournisseurs & comptes rattachés | Note 13 | 342 | 933 |
| Dettes d'exploitation | Note 13 | 718 | 949 |
| Dettes | | 4 715 | 4 431 |
| Comptes de régularisation | Note 8 | 610 | 83 |
| Total passif | | 16 585 | 11 501 |

2. COMPTE DE RESULTAT

| (K€) | | 31.03.2017 | 31.03.2016 |
|--|---------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | Note 14 | 2 009 | 1 422 |
| Autres produits | Note 14 | 178 | 295 |
| Reprise amortissements, provisions & transferts de charges | Note 17 | 100 | - |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | 2 287 | 1 717 |
| Autres achats et charges externes | Note 15 | (796) | (1 441) |
| Impôts et taxes | | (9) | (10) |
| Charges de personnel | Note 16 | (507) | (639) |
| Autres charges | Note 16 | (136) | (222) |
| Dotation aux amortissements et provisions | Note 17 | (6) | (13) |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | (1 455) | (2 325) |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | 832 | (607) |
| Produits financiers | Note 18 | 18 617 | 4 629 |
| Charges financières | Note 18 | (17 540) | (3 397) |
| RESULTAT FINANCIER | | 1 077 | 1 232 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | | 1 909 | 624 |
| Produits exceptionnels | Note 19 | 124 | 1 739 |
| Charges exceptionnelles | Note 19 | (302) | (589) |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | | (178) | 1 150 |
| Impôt sur les bénéfices | Note 20 | (14) | - |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | 1 717 | 1 774 |

ANNEXE

La présente annexe fait partie intégrante des comptes de l'exercice clos au 31 mars 2017 de la société Atari (ci-après la « Société ») dont le total du bilan se monte à 16,6 millions d'euros et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, montre un profit de 1,7 million d'euros.

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016 ont une durée de 12 mois.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Faits marquants de l'exercice 2016/2017 :

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- **Règlement du litige Alden et remboursement du prêt Alden :**
Le 12 juillet 2016, le Groupe Atari a conclu un accord avec Alden aboutissant à un remboursement global et définitif du prêt Alden qui représentait un montant total, principal et intérêts courus, de 12,5 millions d'euros. Le prix de rachat est de 5,3 millions d'euros, dont 4,5 millions payés en numéraire et le solde par remise de 5 millions d'actions.
- **Augmentations de capital de 8,0 millions d'euros :**
Le 12 juillet 2016, le Groupe Atari a lancé une augmentation de capital destinée à participer, à hauteur de 2,8 millions d'euros, au financement des sommes dues dans le cadre de l'accord conclu avec Alden et à hauteur de 0,3 million d'euros au financement des jeux.

Le 28 octobre 2016, le Groupe Atari a lancé une augmentation de capital destinée, à hauteur de 2,5 millions d'euros, à finaliser le désendettement du Groupe à la suite de l'accord conclu avec Alden au cours de l'été 2016, et, à hauteur de 2,4 millions d'euros, de le doter de moyens pour financer son développement.

ANNEXE

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes retenus pour l'arrêté des comptes

Les comptes de la société Atari sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables. Et notamment dans le respect des principes de prudence, de régularité, de sincérité, de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices.

Appréciation du principe de continuité de l'exploitation

Au 31 mars 2017, le prêt Alden, d'un montant de 12,5 millions d'euros, principal et intérêts courus, est intégralement remboursé à la suite de l'accord transactionnel intervenu le 12 juillet 2016.

Le 12 juillet 2016, le Groupe Atari a conclu un accord avec Alden aboutissant à un remboursement global et définitif du Prêt Alden pour 5,3 millions d'euros, dont 4,5 millions payés en numéraire (et financés comme indiqué ci-dessous) et le solde de 0,8 million d'euros payé par remise à Alden de 5 millions d'actions Atari.

Ce prêt Alden figurait, au 31 mars 2016, dans les comptes d'Atari Europe, filiale à 100% de Atari SA, pour un montant de 12,5 millions d'euros.

Atari contestait ce montant, notamment sur le fondement de l'existence d'erreurs manifestes et sérieuses dans le calcul du Taux Effectif Global (« TEG ») et de l'absence de communication de ce TEG. Si tel est le cas, conformément à la législation et à la jurisprudence applicable, le taux d'intérêt contractuel doit être remplacé par le taux d'intérêt légal et tout écart entre les deux taux, lorsque le taux d'intérêt est supérieur au taux d'intérêt légal, vient en déduction des sommes dues au créancier. Cette position d'Atari avait été confortée par une analyse juridique.

La demande formulée en justice par Atari était ainsi, outre l'annulation du prêt, le remboursement en faveur d'Atari d'un trop-payé de 4,1 millions d'euros.

Pour autant, Atari a préféré conclure un accord transactionnel avec Alden sur les bases ci-dessus exposées principalement pour les raisons suivantes :

- Les risques juridiques en France, en particulier une possible annulation par la Cour d'Appel de Paris du délai de grâce de 2 ans obtenu en première instance par Atari et qui aurait inmanquablement entraîné l'ouverture d'une procédure collective, ou les risques de prescription des actions judiciaires ;
- Les risques juridiques aux Etats-Unis, Alden ayant obtenu une réouverture de la procédure de Chapter 11 limitée à l'examen de la clause compromissoire et son éventuelle application au prêt ;
- Les frais d'avocats significatifs dans les deux pays ;
- Et enfin, aux plans stratégique et opérationnel, l'avantage de pouvoir lever immédiatement toutes les sûretés, notamment sur la marque, et de s'affranchir d'une incertitude majeure sur l'avenir du Groupe qui handicapait le développement de relations fructueuses avec des partenaires sur le long terme.

Avec cet accord :

- Le Groupe Atari n'a plus aucune dette envers Alden ;
- Les sûretés qui grevaient les actifs, dont la marque, ont été totalement levées ;
- Cette opération a permis de constater un profit de 7,2 millions d'euros dans les comptes consolidés au 31 mars 2017 ;
- Il a été mis un terme définitif à toutes les procédures judiciaires en France et aux Etats-Unis.

La Société Atari SA a financé la part en numéraire de 4,5 millions d'euros par émission d'actions nouvelles au profit d'un investisseur tiers pour 2 millions d'euros, au prix de 0,17 euro par action, et mise en place d'un prêt-relais de 2,5 millions d'euros portant intérêt à 10% l'an et assorti de bons de souscription d'actions au même prix que ci-dessus pour un prix d'exercice global de

875 000 euros. Ce prêt a été consenti par Ker Ventures (holding détenue par Frédéric Chesnais) à hauteur de 2,0 millions d'euros et par HZ Investments, (Alexandre Zyngier et HZ Investments étant ci-après dénommés collectivement « Alexandre Zyngier ») pour 0,5 million d'euros.

Ce prêt de 2,5 millions d'euros a été refinancé par voie d'augmentation de capital comme indiqué supra.

Compte tenu de ces éléments, et des prévisions de trésorerie sur les 12 mois à venir, la société Atari SA a arrêté les comptes au 31 mars 2017 en retenant le principe de continuité d'exploitation.

2.2. Principes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). La durée d'amortissement est fonction de la nature des immobilisations :

- o Logiciels 1 à 3 ans ;
- o Matériel et outillage 1 à 4 ans ;
- o Agencements et aménagements 10 ans ;
- o Mobilier 2 à 10 ans.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le système linéaire.

- **Immobilisations financières**

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition de ces titres, y compris les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif. La valeur recouvrable est appréciée sur la base de différents critères, dont ceux retenus lors de la prise de participation (notamment critère de multiples boursiers), la valeur de marché, les perspectives de rentabilité reposant sur les prévisions de flux de trésorerie actualisés et les capitaux propres réévalués.

Le cas échéant, lorsque la valeur recouvrable est négative, en complément de la dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont dépréciés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable.

- **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

- **Frais et prime d'émission et de remboursement d'emprunts**

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur d'émission. Les frais, primes d'émission et de remboursement sont portés dans le poste de l'actif « Comptes de régularisation » et amortis en résultat financier sur la durée de vie des emprunts, sauf si le risque de remboursement fait l'objet d'une couverture.

- **Options de souscription d'actions**

Les options de souscription d'actions sont comptabilisées lors de la levée des options en tant qu'augmentation de capital pour un montant correspondant au prix de souscription versé par leurs détenteurs. L'écart entre le prix de souscription et la valeur nominale de l'action constitue, le cas échéant, une prime d'émission.



- **Intégration fiscale**

Atari et Atari Europe ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. Aux termes de la convention conclue, chaque filiale calcule sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt résultant de l'utilisation des déficits fiscaux des filiales intégrées est immédiatement comptabilisée en résultat par Atari et ne fait l'objet d'aucun reversement ultérieur en trésorerie. Lorsque les filiales redeviennent bénéficiaires, Atari supporte le cas échéant une charge d'impôt supplémentaire à raison des déficits de ses filiales qu'elle a déjà déduits. Atari SA est la société tête du Groupe d'intégration fiscale composé d'Atari SA et Atari Europe SAS.

- **Recours aux estimations**

La préparation des comptes sociaux, conformément aux principes comptables généralement admis, nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la direction de la Société et affectant les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les montants d'actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe ainsi que les montants des charges et produits du compte de résultat et les prévisions de trésorerie qui sous-tendent le principe de continuité d'exploitation. Il est possible que les montants définitifs soient différents des estimations et hypothèses retenues.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles n'ont pas varié de manière significative au cours de l'exercice :

3.1. Immobilisations incorporelles

| (K€) | 31.03.2016 | Acquisitions / Dotations | Cessions / Reprises | 31.03.2017 |
|---|------------|-----------------------------|------------------------|------------|
| Logiciels | 1 | - | - | 1 |
| Autres immobilisations incorporelles | - | - | - | - |
| Total valeur brute | 1 | - | - | 1 |
| Total amortissements | (1) | - | - | (1) |
| Valeur nette immobilisations incorporelles | - | - | - | - |

3.2. Immobilisations corporelles

| (K€) | 31.03.2016 | Acquisitions / Dotations | Cessions / Reprises | 31.03.2017 |
|---|------------|-----------------------------|------------------------|------------|
| Agencements, installations | - | - | - | - |
| Matériel, Mobilier de bureau | 1 | 2 | (1) | 2 |
| Total valeur brute | 1 | 2 | (1) | 2 |
| Total amortissements | (1) | 0 | 1 | 0 |
| Valeur nette immobilisations corporelles | - | 2 | - | 2 |

4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

4.1. Evolutions du poste

| (K€) | 31.03.2016 | Augmentations / Dotations | Diminutions / Reprises | Impact change | 31.03.2017 |
|--|------------------|---------------------------|------------------------|---------------|------------------|
| Titres de participation | 809 373 | 13 535 | - | - | 822 908 |
| Créances rattachées à des participations | 21 286 | 5 518 | (13 429) | (84) | 13 292 |
| Intérêts courus sur créances rattachées | - | 169 | | | 169 |
| Prêt Atari Europe | | 5 215 | | | 5 215 |
| Autres immobilisations financières | 1 481 | 974 | (2 046) | | 408 |
| Total valeur brute | 832 140 | 25 411 | (15 475) | (84) | 841 992 |
| Total provisions | (822 892) | (16 820) | 11 031 | 156 | (828 525) |
| Total valeur nette | 9 248 | 8 591 | (4 444) | 72 | 13 467 |

La variation des titres de participation correspond essentiellement à la participation de Atari SA à l'augmentation de capital dans Atari Europe pour 11 605 K€ par conversion de créance, à l'acquisition de bons de souscription d'actions dans la société ROAM, société innovante spécialisée dans les accessoires audios, pour 639 K€ et à l'acquisition de titres de la société KIZZANG, société qui propose un nouveau modèle de jeu de casino en ligne, pour 1 140 K€.

Les créances rattachées aux participations enregistrent des avances consenties aux filiales détenues à 100% : Atari Capital Partners pour 5 592 K€, Atari Inc pour 130 K€ et à Atari Europe pour 1 000 K€. Leur diminution de l'exercice correspond à hauteur de 11 605 K€ à l'augmentation de capital dans Atari Europe réalisée par conversion de créances.

Le « Prêt Atari Europe » correspond à la valeur de rachat par Atari SA de l'ex « Prêt Alden ».

Les mouvements afférents aux autres immobilisations financières correspondent aux cessions d'actions propres détenues par la Société. Au 31 mars 2017, la Société détient 2 280 359 actions propres soit 0,99% du capital de la Société.

4.2. Provision pour dépréciation des immobilisations financières

| (K€) | 31.03.2016 | Dotations | Reprises | Impact change | 31.03.2017 |
|--|----------------|---------------|-----------------|---------------|----------------|
| Titres de participation | 804 689 | 11 605 | | - | 816 294 |
| Créances rattachées à des participations | 17 936 | | (10 765) | (156) | 7 015 |
| Intérêts courus sur créances rattachées | - | | | | - |
| Prêt Atari Europe | | 5 215 | | | |
| Autres Immobilisations financières | 267 | | (267) | | - |
| Total provisions | 822 892 | 16 820 | (11 031) | (156) | 828 525 |

Les dotations/reprise aux provisions sur titres de participation, créances rattachées à des participations et Prêt Atari Europe correspondent aux flux liés à l'augmentation de capital par compensation de créances d'Atari Europe.

La reprise de provision sur les autres immobilisations financières concerne les actions propres valorisées au cours moyen du mois de mars 2017.

5. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

| (K€) | 31.03.2017 | | | 31.03.2016 |
|---------------------------|--------------|----------------|------------|------------|
| | Brut | Dépréciation | Net | Net |
| Hors Groupe | | | - | - |
| Groupe | 1 802 | (1 008) | 794 | 741 |
| Factures à établir | 40 | - | 40 | - |
| Total valeur nette | 1 842 | (1 008) | 834 | 741 |

L'ensemble de ces créances présente une échéance à moins d'un an. Il s'agit principalement de créances sur les filiales du Groupe. Les créances sur Atari Europe ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation en totalité de leur montant hors taxes.

6. AUTRES CREANCES

| (K€) | 31.03.2017 | 31.03.2016 |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Etat, Impôt sur les bénéfices | - | - |
| Etat, taxes sur le chiffre d'affaires | 31 | 100 |
| Autres créances | - | - |
| Total autres créances | 31 | 100 |

L'ensemble de ces créances présente une échéance à moins d'un an.

7. DISPONIBILITES

| (K€) | 31.03.2017 | 31.03.2016 |
|---------------------------------|------------|------------|
| Valeurs mobilières de placement | - | - |
| Disponibilités | 823 | 326 |
| Total disponibilités | 823 | 326 |

8. COMPTES DE REGULARISATION

| (K€) | 31.03.2017 | 31.03.2016 |
|---|--------------|--------------|
| Charges constatées d'avance | 52 | 39 |
| Frais d'émission d'emprunt | 28 | 46 |
| Ecart de conversion actif sur immobilisations financières | 1 345 | 992 |
| Ecart de conversion actif sur créances et dettes | | 8 |
| Total comptes de régularisation actif | 1 425 | 1 086 |

| (K€) | 31.03.2017 | 31.03.2016 |
|--|------------|------------|
| Produits constatés d'avance | - | - |
| Ecart de conversion passif sur immobilisations financières | 579 | 78 |
| Ecart de conversion passif sur créances et dettes | 31 | 6 |
| Total comptes de régularisation passif | 610 | 83 |

Les charges constatées d'avance ont pour nature des charges d'exploitation (assurance, redevances).

Au 31 mars 2017 comme au 31 mars 2016, les frais d'émission d'emprunt concernent les frais d'émission des OCEANE 2020 non converties en actions au 31 mars 2017 et amortis sur la durée de l'emprunt. Au 31 mars 2017, le solde de ce poste ressort à 28 K€ après constatation d'une dotation aux amortissements sur charges à répartir pour 6 K€ au cours de l'exercice.

Les écarts de conversion actif et passif sont liés à l'actualisation des créances et des dettes libellées en devises.

9. CAPITAUX PROPRES

| (K€) | Nombre d'actions | Capital | Prime d'émission | Réserve légale | Report à nouveau | Résultat | Total |
|----------------------------------|------------------|---------|------------------|----------------|------------------|----------|----------|
| Capitaux propres au 31 mars 2016 | 183 185 574 | 1 832 | 407 472 | 946 | (423 335) | 1 774 | (11 310) |
| Augmentation de capital | 28 958 476 | 290 | 4 512 | | | | 4 802 |
| Souscription | 18 264 705 | 183 | 2 922 | | | | 3 105 |
| Affectation du résultat 2016 | | | (407 472) | | 409 246 | (1 774) | - |
| Frais émission OCEANES 2015-2020 | | | 47 | | | | 47 |
| Résultat au 31 mars 2017 | | | | | | 1 717 | 1 717 |
| Capitaux propres au 31 mars 2017 | 230 408 755 | 2 304 | 7 481 | 946 | (14 088) | 1 717 | (1 639) |

9.1. Actions ordinaires

Au 31 mars 2015, le capital se compose de 170.813.236 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro.

Au 31 mars 2016, le capital se compose de 183.185.574 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro.

Au 31 mars 2017, le capital se compose de 230.408.755 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro.

Toutes les actions sont de même catégorie et peuvent être détenues, au gré du porteur, sous forme de Titres au Porteur Identifiable (TPI) ou d'actions nominatives. Chaque action confère à son titulaire un droit de vote sur chacune des résolutions soumises aux actionnaires. Un droit de vote double est attaché à toutes les actions libérées existantes et détenues nominativement par le même actionnaire pendant un minimum de deux ans, ainsi qu'à toutes les actions acquises ultérieurement par ce même actionnaire par l'exercice des droits attachés à ces actions nominatives.

9.2. Plan d'options de souscription d'actions d'Atari

Décidé par l'assemblée générale du 30 septembre 2014, 5 104 000 options ont été attribuées en date du 30 octobre 2014, dont 4 000 000 pour M. Frédéric Chesnais.

Au cours de l'exercice 2015/2016, 521 472 options supplémentaires ont été attribuées dans le cadre de ce plan.

Au cours de l'exercice 2016/2017, 2 378 528 options supplémentaires ont été attribuées dans le cadre de ce plan, dont 1 664 850 pour M. Frédéric Chesnais. Au 31 mars 2016, il ne restait plus d'options à attribuer.

Au 31 mars 2017, le nombre total d'actions pour lesquelles des options existantes pouvaient être exercées représentait 3,51 % du capital de la Société à cette date.

9.3. Plan d'épargne entreprise (PEE)

Aucun nouveau Plan d'épargne entreprise n'a été mis en œuvre au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent.

9.4. Attributions de droits à des actions de performance

Les actions de performance ont toutes été annulées du fait du départ des salariés ou du non-respect des critères de performance.

10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| (K€) | 31.03.2016 | Dotations | Reprises | | 31.03.2017 |
|--|---------------|------------|-----------|----------------|---------------|
| | | | Utilisées | Non utilisées | |
| Provisions pour risques de change | 1 000 | 344 | - | - | 1 345 |
| Provisions pour risques financiers envers des filiales | 17 135 | - | - | (5 640) | 11 495 |
| Autres provisions | 160 | - | - | (100) | 60 |
| Total | 18 296 | 344 | - | (5 740) | 12 899 |
| dont exploitation | | | | (100) | |
| dont financier | | 344 | | (5 640) | |
| dont exceptionnel | | | | | |

Les provisions pour risques de change s'élèvent à 1,3 million d'euros.

Les provisions pour risques financiers sont destinées à couvrir les risques de change, ainsi que les risques liés aux situations nettes négatives de certaines filiales.

Les provisions pour risques liés aux situations nettes négatives concernent Atari Europe à hauteur de 11,5 millions d'euros.

11. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

11.1. Position au 31 mars 2017

| (K€) | OCEANES 2003-2020 | OCEANES 2015-2020 | Total |
|--|----------------------|----------------------|--------------|
| % des obligations converties/échangées | 99,50% | 76,61% | |
| Nombre d'obligations en circulation | 82 906 | 3 323 916 | |
| Montant nominal | 580 | 1 163 | |
| Prime de remboursement | 45 | - | |
| Intérêts courus | | 193 | |
| Total | 625 | 1 356 | 1 981 |
| dont échéance à moins d'un an | | | |
| dont échéance à plus d'un an | 625 | 1 356 | 1 981 |

11.2 Obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes émises en février 2015 (Océanes 2020) - ISIN FR0012395663

A la clôture de l'exercice, 3 323 916 Océanes 2020 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à la conversion, cela entraînerait l'émission de 3 353 771 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 1,46% à la clôture de l'exercice.

11.3. OCEANE 2003-2020 (anciennement OCEANE 2003-2009)

Le 23 décembre 2003, la Société avait émis 16 487 489 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « OCEANE 2003-2020 ») d'une valeur nominale de 7 euros, dont le montant total en principal s'élevait à 124,30 millions d'euros. Ces obligations, qui arrivaient initialement à échéance le 1er avril 2009, portaient intérêt à 4% annuellement. Chaque obligation pouvait initialement être convertie en une action Atari.

Le 29 septembre 2006, l'Assemblée générale des porteurs d'OCEANE 2003-2009 a modifié ces OCEANE de la façon suivante :

- Modification de la date d'échéance du 1er avril 2009 au 1er avril 2020 ;
- Perte par les porteurs des OCEANE à partir du 1er avril 2009 de la faculté de conversion et/ou d'échange de leurs titres de créances en actions Atari nouvelles ou existantes ;
- Modification du taux de l'intérêt nominal qui était initialement de 4% à 0,1% ;



- Suppression de l'article 2.5.10 du contrat d'émission intitulé « Exigibilité anticipée des OCEANE 2020 en cas de défaut ».

Depuis le 1er avril 2009, les détenteurs d'OCEANE 2003-2020 n'ont plus la possibilité de souscrire, échanger ou acheter des actions Atari. Les OCEANE 2003-2020 n'ont plus d'effet dilutif sur le capital social de la Société depuis cette date.

Au 31 mars 2017, il restait en circulation 82 906 OCEANE 2003-2020.

12. AUTRES DETTES FINANCIERES

| (K€) | 31.03.2017 | 31.03.2016 |
|---|--------------|------------|
| Intérêts courus s/ emprunts obligataires | - | 152 |
| Découverts bancaires | - | - |
| Intérêts courus s/ ORANE | - | - |
| Dettes envers des filiales du groupe | 1 674 | 497 |
| Autres | - | - |
| Total autres dettes financières et intérêts courus | 1 674 | 650 |
| <i>dont échéance à plus d'un an</i> | <i>1 674</i> | <i>497</i> |
| <i>dont échéance à moins d'un an</i> | | <i>152</i> |

13. DETTES D'EXPLOITATION

| (K€) | 31.03.2017 | 31.03.2016 |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 342 | 933 |
| Personnel | 103 | 120 |
| Organismes sociaux | 116 | 93 |
| Etat, impôts et taxes | 266 | 453 |
| Autres dettes | 231 | 283 |
| Total dettes d'exploitation | 1 057 | 1 882 |

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

14. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation se décomposent comme suit :

| (K€) | 31.03.2017 | 31.03.2016 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| Chiffre d'affaires | 2 009 | 1 422 |
| Autres produits d'exploitation | 178 | 295 |
| Reprise de provisions d'exploitation | 100 | - |
| Total produits d'exploitation | 2 286 | 1 717 |

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué de produits de licence et de refacturations aux sociétés du Groupe.

15. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les « Autres achats et charges externes » se décomposent de la manière suivante :

| (K€) | 31.03.2017 | 31.03.2016 |
|--|------------|--------------|
| Achats non stockés | 4 | 32 |
| Sous-traitance | - | - |
| Redevances de licence | | 107 |
| Loyers immobiliers (y compris charges locatives) | 71 | 55 |
| Locations mobilières (y compris crédit bail) | | 3 |
| Entretien, réparations, maintenance | 8 | 7 |
| Assurance | 17 | 42 |
| Honoraires | 458 | 982 |
| Publicité, publications, relations publiques | 87 | 69 |
| Déplacements, missions et réceptions | 39 | 60 |
| Frais postaux et télécommunication | 12 | 4 |
| Services bancaires et frais sur titres | 99 | 72 |
| Jetons de présence (montants bruts) | 136 | 222 |
| Autres charges | 2 | 7 |
| Total autres achats et charges externes | 932 | 1 663 |

La baisse des honoraires est liée aux prestations des avocats et conseils intervenus dans le contentieux avec Alden.

16. CHARGES DE PERSONNEL

L'effectif moyen employé pendant les deux derniers exercices était de 2 cadres.

Le montant des rémunérations versées par la société aux membres des organes d'Administration pour l'exercice clos au 31 mars 2017 comprend charges sociales comprises, 12 K€ de salaires versés et 136 K€ de jetons de présence provision comprise.

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale instaure notamment la création d'un compte personnel de formation (CPF), qui permet de capitaliser des heures de formation à raison de 24 heures par an jusqu'à 120 heures, puis de 12 heures jusqu'à la limite de 150 heures au total, pour un CDI à temps plein. Ce droit n'a pas été utilisé par les salariés au cours de l'année civile 2016. L'engagement de la société au titre du CPF au 31 mars 2017 est de 73 heures contre 173 heures l'année précédente.

17. REPRISES ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

| (K€) | 31.03.2017 | 31.03.2016 |
|---|------------|------------|
| Provisions pour risques et charges | 100 | - |
| Provisions pour dépréciation des actifs circulant | | - |
| Total reprises | 100 | - |
| Dotations aux amortissements : | | |
| - Immobilisations incorporelles | | - |
| - Immobilisations corporelles | 0 | 1 |
| Dotations aux amortissements sur charges à répartir | 6 | 12 |
| Provisions pour risques et charges | - | - |
| Provisions pour dépréciation des actifs circulant | | |
| Total dotations | 6 | 13 |

18. RESULTAT FINANCIER

| (K€) | 31.03.2017 | 31.03.2016 |
|--|-----------------|----------------|
| Produits financiers | | |
| - Différences de change | 5 | 0 |
| - Dividendes | - | - |
| - Intérêts et produits assimilés | 282 | 58 |
| - Reprises s/ provisions et transfert de charges | 18 325 | 4 552 |
| - Autres produits financiers | 5 | 18 |
| - Produits de cession valeurs mobilières | - | - |
| Total des produits financiers | 18 617 | 4 629 |
| Charges financières | | |
| - Différences de change | (21) | (2) |
| - Intérêts et charges assimilées | (208) | (330) |
| - Dotations aux amortissements et provisions | (17 312) | (3 064) |
| - Autres charges financières | - | |
| Total des charges financières | (17 540) | (3 397) |
| Résultat financier | 1 077 | 1 232 |

Les produits financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017 intègrent notamment une reprise de provision pour situation nette négative de Atari Europe pour un montant de 5 640 K€ et une reprise de provisions pour créances rattachées de Atari Europe pour un montant de 10 765 K€.

Les charges financières de l'exercice clos le 31 mars 2017 intègrent principalement :

- La dotation aux provisions pour perte de change de 344 K€ ;
- La dotation pour dépréciation de comptes courants de filiales du fait de variations de taux de change pour 147 K€ ;
- La dotation pour dépréciation des titres Atari Europe pour 11 605 K€ ;
- La dotation pour dépréciation du « Prêt Atari Europe » pour 5 215 K€.

Les produits financiers de l'exercice clos le 31 mars 2016 intègrent notamment une reprise de provision pour situation nette négative de Atari Europe pour un montant de 3 948 K€.



Les charges financières de l'exercice clos le 31 mars 2016 intègrent principalement :

- La dotation aux provisions pour perte de change de 278 K€ ;
- La dotation pour dépréciation de comptes courants de filiales du fait de variations de taux de change pour 429 K€ ;
- La dotation pour dépréciation des créances Atari Europe pour 2 357 K€.

19. RESULTAT EXCEPTIONNEL

| (K€) | 31.03.2017 | 31.03.2016 |
|--|--------------|--------------|
| Produits exceptionnels | | |
| - Opérations de gestion | - | - |
| - Opérations en capital | 124 | 1 739 |
| - Amortissement et provisions | - | - |
| Total des produits exceptionnels | 124 | 1 739 |
| Charges exceptionnelles | | |
| - Opérations de gestion | - | (120) |
| - Opérations en capital | (302) | (469) |
| - Amortissement et provisions | - | - |
| Total des charges exceptionnelles | (302) | (589) |
| Résultat exceptionnel | (178) | 1 150 |

Au 31 mars 2017 comme au 31 mars 2016, les produits et charges exceptionnelles correspondent essentiellement au résultat des opérations sur actions propres.

20. IMPOT SUR LES BENEFICES ET PARTICIPATION AUX BENEFICES

Atari SA a opté depuis le 1er juillet 1995, pour le régime de l'intégration fiscale au titre du Groupe qu'elle constitue avec la société Atari Europe SAS. Au 31 mars 2017, les pertes fiscales reportables du Groupe sont d'environ 733 millions d'euros.

Les économies d'impôt futur potentielles au 31 mars 2017 sont d'un montant de 245 millions d'euros représentant une valeur de 1,08 euro par action, hors action en autocontrôle composant le capital au 31 mars 2016.

Au 31 mars 2017, le résultat fiscal d'intégration est bénéficiaire de 1,1 million d'euros avant imputation des reports déficitaires. L'utilisation de ceux-ci permet ainsi une économie d'impôt d'environ 0,3 million d'euros.

Dans la mesure où la société dispose de pertes fiscales importantes, la répartition de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel n'est pas pertinente.



21. ETAT DES CHARGES A PAYER ET DES PRODUITS A RECEVOIR

21.1. Etat des charges à payer

| (K€) | 31.03.2017 | 31.03.2016 |
|--|------------|--------------|
| Dettes financières - Intérêts courus | 193 | 251 |
| Dettes fournisseurs - Factures non parvenues | 156 | 533 |
| Dettes fiscales et sociales : | | |
| - Provision Bonus, CP, RTT et CET | 105 | 114 |
| - Autres charges sociales à payer | 43 | 48 |
| - Dettes fiscales | 12 | 58 |
| - Autres | 163 | 163 |
| Total charges à payer | 672 | 1 167 |

Les montants au 31 mars 2017, comme au 31 mars 2016, sont principalement constitués des intérêts courus sur dettes financières et des factures non parvenues.

21.1. Etat des produits à recevoir

| (K€) | 31.03.2017 | 31.03.2016 |
|---|------------|------------|
| Créances rattachées à participation - Intérêts courus | 169 | - |
| Créances clients - Factures à établir | 40 | - |
| Autres créances - Produits à recevoir | - | - |
| Total produits à recevoir | 209 | - |

Les intérêts courus au 31 mars 2017 concernent les intérêts sur le « Prêt Atari Europe ».

Les factures à établir clients, au 31 mars 2017 concernent la refacturation de frais aux filiales américaines.

22. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

22.1. Engagements donnés

22.1.1 Garanties accordées par la société Atari dans le cadre du Prêt Alden

Compte tenu de l'accord intervenu avec Alden, en date du 12 juillet 2016, il n'existe plus aucune sûreté ou garantie octroyée à des tiers.

22.1.2. Engagements de location simple

La société a conclu un contrat de bail relatif à son siège parisien pour une durée de 3 ans renouvelable prenant effet au 15 juin 2010. Le loyer annuel chargé est d'environ 60 K€.

22.1.3. Contrats de crédit-bail

Il n'y a pas d'engagement de crédit-bail significatif.

22.1.4. Indemnités de départ en retraite

Compte tenu des effectifs réduits de la Société, les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont non significatifs.

23. LITIGES

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives et fiscales. Bien que l'issue finale de ces procédures ne puisse être présumée avec certitude, le Groupe estime que les obligations qui pourraient en résulter ne devraient pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière et ses résultats consolidés.

Litige entre un ancien salarié et la Société

Au cours d'un exercice précédent, un litige significatif s'est révélé, opposant la Société à un ancien salarié du Groupe qui revendiquait la qualité de co-auteur d'une des principales franchises du Groupe. Le demandeur invoque un préjudice financier et moral né de la diffusion prétendument illégitime par le Groupe des jeux basés sur cet univers. La demande avoisine les 17 millions d'euros. A ce stade de la procédure, la Société conteste catégoriquement la qualité d'auteur et/ou de co-auteur au demandeur et considère ses revendications infondées tant sur le fond que sur le montant. Les conclusions respectives des parties ont été déposées devant les juridictions compétentes. Le Tribunal de Grande Instance de Lyon a rendu le 8 septembre 2016 une décision avant dire-droit, rejetant d'ores et déjà certaines demandes et ordonnant une expertise sur certains aspects du dossier. Cette expertise est actuellement toujours en cours.

24. IDENTITE DES SOCIETES CONSOLIDANTES

La Société établit elle-même des comptes consolidés.

25. CONVENTIONS REGLEMENTEES ET OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le rapport spécial des commissaires aux comptes de Atari S.A. sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce au titre de l'exercice figure en page 114 du présent document.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, il n'existe aucune convention autre que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de Atari S.A. et, d'autre part, une société dont Atari S.A. possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

26. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

| Montants en KC | Capital | Capitaux propres (hors capital) | % de capital détenu | Valeur comptable des titres détenus : | | Prêts et avances consentis non remboursés | Chiffre d'affaires dernier exercice | Résultat dernier exercice | Observations |
|--|---------|---------------------------------|---------------------|---------------------------------------|-------|---|-------------------------------------|---------------------------|--------------|
| | | | | Brute | Nette | | | | |
| A Filiales (détention supérieure à 50%) | | | | | | | | | |
| Atari Europe SAS | 200 | (20 116) | 100% | 325 870 | - | 6 215 | 615 | 746 | |
| California US Holdings Inc. | - | 2 337 | 100% | 429 370 | - | - | - | (180) | |
| Atari Inc | - | 7 899 | 100% | 3 224 | 3 224 | - | 7 874 | 503 | |
| Atari Interactive Inc. | - | 1 154 | 100% | 43 618 | - | 57 | 3 909 | 1 293 | |
| Atari Capital Partners | 1 840 | (2 860) | 100% | 1 459 | 1 459 | 5 592 | - | (1 309) | |
| Infogrames Interactive Ltd | - | (5 731) | 100% | 14 055 | - | - | - | - | (a) |
| Infogrames Interactive Direct Ltd | - | 1 087 | 100% | - | - | - | - | - | (a) |
| Infogrames Learning Ltd | 8 663 | (13 824) | 100% | - | - | - | - | - | (a) |
| Infogrames Interactive GmbH | 26 | 455 | 100% | 189 | - | - | - | - | (a) |
| Hartland Trefoil Ltd | 3 | (51) | 100% | - | - | - | - | - | (a) |
| Microprose Software Ltd | 0 | 61 | 100% | 71 | - | - | - | - | (a) |
| Microprose Ltd | 5 191 | (2 352) | 100% | 2 769 | - | - | - | - | (a) |
| Atari Japan KK | 274 | (2 384) | 100% | 328 | - | 2 257 | - | - | (a) |
| B Participations (détention entre 10% et 50%) | | | | | | | | | |
| - NEANT - | | | | | | | | | |

(a) Sociétés dormantes.

Pour les filiales et participations dont les comptes sociaux sont tenus dans une monnaie autre que l'euro, les montants indiqués dans le tableau ci-dessus ont été déterminés :

- au titre du capital et des capitaux propres sur la base du taux de change à la date de clôture de l'exercice auquel ils se rapportent ;
- au titre du chiffre d'affaires nets et du résultat sur la base du taux de change moyen de l'exercice auquel ils se rapportent.

27. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture des comptes n'est à signaler.